

173946 - Le mariage conclu par une chrétienne avec un musulman en l'absence d'un tuteur légal pour elle est il valide?

question

Je suis chrétienne. Je viens d'épouser un musulman. J'ai lu certaines fatwa et appris des informations dans votre site..Je ne sais pas si notre mariage est valide ou pas. Je me suis mariée en l'absence d'un tuteur légal. C'est l'imam de la mosquée qui a établi mon mariage. Bien que notre union n'ait été conclue qu'il y a quatre mois, nous avons commencé à parler du divorce. Il a quitté le foyer et je ne sais pas où il se trouve maintenant. Mais nous poursuivons les contact grâce à des messages échangés sur le portable. Je l'ai épousé il y a quatre mois après sa sortie de prison. En réalité, j'entretenais des relations avec lui avant son séjour en prison et avant sa pratique assidue de l'islam. Nous avons eu des enfants issues de ces relations antérieures. Bien que je ne considère pas le divorce comme une solution efficace, il est devenu une option fortement envisagée. J'ai convenu avec lui d'initier une procédure de divorce conformément à la loi islamique. Je m'occupe , quant à moi, des démarches devant aboutir à l'obtention de documents officiels prévus par la loi en vigueur dans l'Etat où nous séjournons

La cause de notre problème réside dans sa manière de penser. Après sa sortie de prison, il a commencé à envisager toute chose de son point de vue à lui en tant que musulman, ce qui ne me dérange pas car je l'ai souvent suivi dans ce qu'il veut, notamment l'abandon de la consommation du vin, de l'écoute de la musique, la nécessité de s'habiller décentement. Je lui ai reconnu l'entière compétence à apprendre l'islam aux enfants entre autres choses. En outre, il m'empêche de parler avec des hommes que je connais depuis des années. Pourtant il a obtenu ce qu'il voulait. En dépit de tout cela, il n'est pas satisfait. Car il veut me forcer à embrasser l'islam! Je respecte l'islam et aime un bon nombres des concepts qu'il développe. Mais le comportement de mon mari me répugne et m'amène à revoir mes calculs. Je n'exagérerais pas si je disais que son style de vie me donne un complexe et m'inspire le dégoût envers sa religion.

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

Je suis convaincue que même si nous appartenons à des confessions différentes, il doit certes y avoir une raison pour que nous puissions cohabiter en tant qu'époux. Mais il n'en est pas ainsi pour lui car il pense que nous ne pouvons pas dialoguer et la vie ne pourrait se dérouler normalement avant que je ne me convertisse à l'islam. Je ne lui avais pas promis de me convertir à l'islam et je ne crois pas qu'un autre le ferait à ma place s'il était traité avec tant de grossièreté et de stupidité au nom de l'appel (à l'islam). Il s'abstient de m'entretenir d'un sujet quelconque et dit qu'il n'y a pas un autre sujet en dehors de l'islam! Il croit que je déteste l'islam, ce qui n'est pas le cas. La vérité est que je ne suis prête à l'embrasser pour le moment au moins. Je ne nie pas avoir proféré des propos indécents à l'égard de l'islam dans le passé mais je lui en impute la responsabilité car il m'avait méprisé et s'était attaqué à ma religion. Je ne sais pas quelle est cette religiosité qu'il prétend! Il s'entretient avec des femmes sur facebook. L'une d'entre elle entretenait des relations avec lui avant son repentir. Quand je lui en ai parlé, il m'a dit qu'il leur prêchait l'islam! Mais les messages qu'il échange avec elles en disent autrement car il leur demande si elles sont mariées ou pas. Il veut épouser l'une d'entre elles. Il a promis à l'une d'elles qu'il la ferait venir aux Etats Unis et prendrait en charge ses frais de voyage.

Pourtant il est au chômage et ne se soucie pas de ses enfants. Voilà ce qui m'a poussé à m'éloigner de l'islam. Quel égoïsme anime cet homme! Quelle est cette religion qui inspire cette manière de se comporter? Même dans les rapports intimes que nous avons en tant qu'époux, il s'en va brusquement une fois son besoin assouvi. Il part en ignorant mon besoin à moi sous prétexte qu'il est l'heure d'aller à la prière! Il me dérange et blesse mes sentiments sans cesse. Malgré cela, il dit qu'il n'a pas besoin de se justifier aussi long temps que je serai une infidèle! L'islam ne recommande-t-il pas le bon traitement des épouses? Il dit qu'il ne peut pas m'aimer aussi long temps que je ne partagerai pas sa religion... Est-ce correct? Il m'empêche de consulter quelqu'un au sujet de nos problèmes en disant qu'il s'agit d'affaires conjugales qu'il ne faut pas dévoiler aux autres. Mais comment faire étant donné qu'il ne veut pas parler avec moi à leur sujet? Comment les résoudre?

Il m'arrive parfois de lui donner des conseils et d'attirer son attention sur certaines vérités

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

islamiques relatives à la manière de traiter avec les autres. En le faisant , je ne fais que lui reproduire ce que j'ai appris dans votre site. Il me répond en disant : comment une mécréante peut elle m'apprendre l'islam?! Tu n'as pas le droit de me parler de l'islam car tu n'es qu'une infidèle dont le cœur a été scellé par Allah et tu serviras de combustible au feu! Avez-vous un mot ou un conseil à donner? Je m'excuse d'avoir été longue.

la réponse favorite

Louanges à Allah

Premièrement, la validité du mariage requiert qu'il soit établi par le tuteur légal de la femme. Le tuteur d'une femme chrétienne ou juive est son parent mâle le plus proche qui partage sa foi comme son père, son grand père ou son frère. A défaut de tels parents et au cas où ils refuseraient de collaborer, un cadî musulman pourrait les remplacer, si on en trouve. Autrement , on peut avoir recours au directeur du centre islamique de la zone. En effet, en principe, la tutelle en matière de mariage doit être exercée par le père ou par les parents mâles les plus proches selon leur degré de proximité avec l'intéressée. En l'absence de tels parents et au cas ils se trouveraient incompétents pour une cause quelconque ou refuseraient injustement de collaborer, la tutelle serait transférée au gouvernant ou celui qui en tient lieu.» Fatwa de la Commission Permanente (18/162).

Si une femme se mari en l'absence d'un tuteur ou si l'imam de la mosquée la marie en dépit de la présence de son tuteur légal de même confession qu'elle, un tel mariage fait l'objet d'une controverse au sein des jurisconsultes. Si on l'établit, il ne sera pas dissout, compte tenu de cette divergence.

Dans bon nombre de pays musulmans, les tribunaux religieux appliquent l'avis de l'imam Abou Hanifah (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) qui valide le mariage conclu avec une femme en

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

l'absence d'un tuteur légal. Cela étant, en l'absence d'un tuteur de votre confession et au cas où un tel tuteur serait là mais refuserait injustement de vous marier, l'imam de la mosquée peut bien établir votre mariage.

Si vous avez un tuteur qui ne refuse pas de vous marier et si en dépit de cela vous vous êtes mariée vous-même ou l'imam de la mosquée vous a mariée, voilà un mariage établi en l'absence d'un tuteur. Il n'est pas permis initialement. Mais une fois établi, on ne le casse pas et il fait de toi une épouse. Aussi êtes vous l'épouse de ce musulman en question dans tous les cas.

Deuxièmement, nul doute que l'islam recommande le bon traitement des épouses, comme vous l'avez dit. C'est même une des choses bien connues parce que confirmées par des arguments tirés du Coran et de la Sunna. Il vous suffit d'en retenir la parole du Très haut: **Ne les empêchez pas de se remarier dans le but de leur ravir une partie de ce que vous aviez donné, à moins qu'elles ne viennent à commettre un péché prouvé** (Coran,4: 19). Et la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui): **veillez à bien traiter les femmes**. (rapporté par al-Bokhari (3331) et par Mouslim (1468) et la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : **le meilleur d'entre vous est celui qui l'est pour sa famille et je suis le meilleur pour ma famille** (rapporté par at-Tirmidhi (3895). Le bon traitement implique:

1.S'entendre avec l'épouse, la consulter, discuter avec elle et l'écouter pour lui donner des conseils , même si elle n'est pas musulmane;

2.Lui donner son droit à la jouissance et ne pas la quitter avant qu'elle ne soit sexuellement satisfaite. Ibn Qoudamah (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «il est recommandé de caresser sa femme avant le coït afin de l'exciter de telle sorte qu'elle puisse jouir de l'acte sexuel. Il a été rapporté d'Omar ibn Abdoul Aziz que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dit: **n'ais un rapport intime avec elle que quand elle aussi excitée que toi-même pour éviter d'éjaculer avant elle**.- j'ai dit: est-ce que cela dépend de moi?- oui, tu l'embrasses et la caresses et

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

la tapotes jusqu'au moment où tu t'aperçois qu'elle est aussi excitée que toi. Alors , tu t'accoules avec elle.» S'il éjacule avant elle, il est réprouvé qu'il retire son organe sexuel avant qu'elle ne soit satisfaite. A ce propos, Anas ibn Malik rapporte que le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **quand un homme s'accouple avec sa femme , qu'il le fasse correctement. Quand il aura satisfait son besoin, qu'il attende que sa partenaire en soit de même.** En effet, agir contrairement lui porte préjudice puisque cela la prive du plaisir recherché.» Al-Moughni (8/136).

Les deux hadiths sont faibles mais leurs sens sont justes du point de vue du droit.

Al- Manawi (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « quand un homme s'accouple avec sa femme veut dire son épouse. Le terme ahl désigne à l'origine celui qui cohabite avec un autre sous le même toit. De là on l'emploie pour parler de la femme de quelqu'un. Qu'il le fasse correctement signifie sérieusement , très bien et amoureusement. Quand il aura satisfait son besoin signifie: éjaculer avant elle alors qu'elle éprouve un fort plaisir. Qu'il attende que sa partenaire en soit de même. Signifie qu'il ne la pousse pas à précipiter sa jouissance , qu'il l'accompagne jusqu'à ce qu'elle éjacule normalement comme lui. Qu'il ne la quitte pas avant de se rendre compte qu'elle est complètement satisfaite. Cela fait partie du bon traitement de l'épouse. C'est une manière de la traiter doucement comme le veulent les bonnes mœurs.

On déduit de ces hadiths et de ceux qui le suivent que si l'homme éjacule rapidement et ne peut pas attendre qu'il en soit de même pour sa partenaire, il doit se faire soigner de manière à ralentir son éjaculation car c'est un moyen de réaliser une recommandation. Or les moyens partagent le même statut que les objectifs.» Extrait de Faydh al-Qadir (1/325).

3.Fait partie du bon traitement à réserver à l'épouse le fait de s'abstenir de mettre en cause sa foi et éviter surtout de la traiter d'infidèle car c'est tout à fait en contradiction de l'ordre du Très haut qui dit: **Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon. Car c'est ton Seigneur qui connaît le mieux celui qui**

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

s'égare de Son sentier et c'est Lui qui connaît le mieux ceux qui sont bien guidés (Coran,16:125)?

C'est aussi contraire à l'ordre du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) et sa recommandation de bien traiter les femmes, comme il est déjà indiqué. Celui qui épouse une chrétienne ou une juive tout en la connaissant comme telle ne peut pas l'attaquer dans sa foi ou lui dire qu'il ne l'aimera que quand elle changera de religion.

Troisièmement, il n'est pas permis de contraindre une femme juive ou chrétienne à embrasser l'islam, compte tenu de la parole du Très haut: **pas de contrainte en matière de religion** (Coran,2:256).

Quatrièmement, en principe, il n'est pas permis à l'épouse de demander le divorce, à moins qu'elle trouve une excuse la lui permettant. C'est le cas quand le mari lui refuse la prise en charge vitale ou la maltraite de façon répétée. Allah a établi pour nous une grande voie pour régler nos différends conjugaux. Elle consiste à ce que l'épouse choisisse un homme issu de sa famille et que le mari en fasse de même et que les deux représentants étudient les causes du différend et lui cherchent ensemble un remède et retiennent ce qu'il pensent apte à maintenir le mariage et éviter le divorce. Allah Très haut dit: **Si vous craignez le désaccord entre les deux [époux], envoyez alors un arbitre de sa famille à lui, et un arbitre de sa famille à elle. Si les deux veulent la réconciliation, Allah rétablira l'entente entre eux. Allah est certes, Omniscient et Parfaitement Connaisseur.** (Coran,4: 35).

Il n'est pas juste de dire que les problèmes conjugaux ne doivent pas être portés à la connaissance des autres. Quand il y a un différend que le couple ne peut pas résoudre, il n'y a pas un autre moyen de le faire que de faire appel à un intermédiaire capable de diagnostiquer les causes du différend et de les traiter de manière à les réconcilier.

Nous nous apercevons à travers votre question que vous aimez votre mari et désirez rester avec lui. C'est pourquoi nous disons: ne vous précipitez pas à demander le divorce. Efforcez vous à

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

traiter les problèmes en question. Que votre mari sache qu'il est tenu d'appliquer les dispositions de la charia à ce différend.

Si ce principe était appliqué dans votre vie, il vous apporterait le bonheur avec la permission d'Allah. Tout différend doit être examiné à la lumière de la loi d'Allah à laquelle votre mari croit et que vous respectez: le livre d'Allah et la Sunna de son Messager (bénédiction et salut soient sur lui) pour qu'on sache qui a raison et qui a tort. Il y a des spécialistes qui connaissent la charia. Que votre mari ne s'estime pas trop important pour s'en référer à l'imam du centre islamique ou à un autre parmi les ulémas de la charia. Que lui-même et son épouse lui exposent le problème ou le lui décrivent par écrit et sollicitent auprès de lui le jugement de la charia. Celle-ci ne vous apporterait qu'un grand bien, la dignité que vous réclamez.

Cinquièmement, nous nous apercevons à travers votre question un esprit mur et un raisonnement impeccable. Vous avez raison dans tout ce que vous avez mentionné dans votre question. C'est pourquoi nous disons que quelqu'un comme vous ne doit pas hésiter à admettre cette grande religion car elle s'adapte à la raison et à la nature originelle de l'homme. Elle hisse au plus haut point les mœurs et les valeurs, et exhorte ses adeptes à s'imposer la bonne manière dans le traitement des autres, à tenir compte de leurs sentiments, à se préoccuper des autres, à rendre justice aux autres, à respecter l'être humain et à honorer l'homme. C'est une religion réaliste et pratique qui possède des dizaines de textes qui traitent les problèmes conjugaux et les sujets sociaux. Elle est apte à réaliser le bonheur de la famille, de la communauté, voire de l'humanité tout entière.

Le conseil sincère que nous vous prodiguons est de déployer un effort pour connaître l'islam à partir de ses sources authentiques. Que le mauvais comportement des adeptes de l'islam ne vous le cache pas. Car parmi les adeptes il y a le bon et le mauvais; celui qui agit bien et celui qui agit mal, ce qui est le cas chez les adeptes de tous les autres prophètes.

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

C'est un plaisir pour nous d'apprendre que notre site fait partie des sources d'information que vous utilisez. Nous demandons à Allah d'ouvrir votre cœur à l'islam, de vous guider vers lui et de vous apporter l'assistance et le bonheur ici bas et dans l'au-delà.

Allah le sait mieux.